

14/10/2019

Plan Régional de Prévention et Gestion
des Déchets

COMPTE-RENDU

Espace Alpin

Rencontre du 14 octobre 2019
PEYRUIS

Présidée par :

Madame Eliane BARREILLE, conseillère régionale sur le territoire des Alpes de Haute-Provence, vice-présidente en charge de la ruralité et du pastoralisme, et Mme Anne CLAUDIUS PETIT conseillère régionale président la quatrième réunion territoriale du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) sur l'espace alpin.

Présents :

EPCI : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch Alain D'HEILLY . Benjamin TOCON / CCJLVD René AVINENS ; Marina PAMPLONA / Provence Alpes Agglomération L SEZNEC / Durance Lubéron Verdon Agglomération Muriel CROZE/ CCAPV JL CHABAUD ; G LAZARIN/ CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Jean-Michel PAYOT/ SYDEVOM D BAILLE ; Béatrice HUBER ; Marion TIRABOSCHI ; Clément BEDOT/ Communauté de Communes du Briançonnais Pierre LEROY ; Manon GAUDFERNAU ; Estelle JEMY / Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Yves JAUSSAUD ; Karine TOUCHE/ Communauté de Communes Buëch Dévoluy Charlotte HENNION/ Communauté de Communes Guillestrois Queyras+ SMITOMGA Bernard LETERRIER ; Pascale PROTHON / CCHPPB Jacques DEPIEDS ; Karine MACHARI/ COTELUB Paul FABRE ; Cécile LOISEAU /CITEO Delphine TASCONE/ DREAL Marie-Pierre LOVAT ; Guillaume XAVIER ; Vincent CHIROUZE / REGION Service Economie Circulaire et Déchets Delphine VITALI ; Arthur DECAZENOVE ; Mylène RAYNAUD ; Cathy BLANCHARD ; Pierre-Emmanuel PAPINOT / PREFECTURE 05 Anaïs CHAVANON / PREFECTURE 04 Amaury LECLUS

Excusés : REGION Chantal EYMEOUD ; PAA Gerard PAUL ; Communauté de Communes du Pays des Ecrins Martin FAURE ; Communauté de Communes de Serre-Ponçon Caroline RUIZ ; Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar Karine MANUEL et Camille ROGAZZO

- **Début de la réunion à 14h00**

En ouverture, Mme Eliane BARREILLE remercie Patrick VIVOS, Maire de la commune de Peyruis pour son accueil, organisé dans une optique « zéro déchet », ainsi que l'ensemble des

représentants des collectivités des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes formant l'espace alpin tel que défini dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Elle remercie également pour leur présence les Services de l'État (les secrétaires généraux Préfectures 04 et 05), l'ADEME et la DREAL. Chaque participant est invité à se présenter succinctement.

Les services de la Préfecture rappellent le rôle de l'État, rôle qui se limite aux autorisations et suivi des installations classées pour l'environnement.

Mme Anne CLAUDIUS PETIT poursuit en soulignant que l'atteinte des objectifs ambitieux du PRPGD, calés sur ceux de la Loi TEPCV, est de la responsabilité de tous, d'où l'intérêt de cette quatrième réunion, animée par la Région, ayant vocation à permettre les échanges sur les objectifs du Plan et les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer les collectivités pour leur mise en œuvre.

Mme Eliane BARREILLE rappelle que le PRPGD est applicable depuis le 28 juin 2019 et sera prochainement intégré au SRADDET. A son tour, elle souligne l'importance de ces réunions territoriales qui sont l'occasion de prendre en compte les attentes des uns et des autres.

Mme Eliane BARREILLE poursuit en revenant brièvement sur les avancées depuis la précédente réunion de concertation qui s'était déroulée le 1er juin 2018 à Mison.

Au cours des derniers mois, de nombreux dossiers ont pu avancer sur ce grand territoire :

- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en novembre 2018 pour les Hautes-Alpes et avril 2019 pour les Alpes de Haute-Provence, avec un centre de tri adapté basé à Manosque et exploité par Véolia,
- Poursuite des programmes d'actions pour les 5 « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (CC Briançonnais , CC Pays des Ecrins et CC Guillestrois Queyras, CC Serre-Ponçon (05), CC Sisteronais Buëch (05-04), SYDEVOM (04)) et lancement d'un PLP DMA pour l'agglomération de Digne (PAA) .
- Expérimentation de la Tarification Incitative qui se poursuit sur le Guillestrois Queyras et étude de sa mise en œuvre sur la PAA Digne
- Etude de collecte des biodéchets en Apport Volontaire, complémentaire au compostage de proximité, sur la CC Serre Ponçon et la PAA Digne
- Des extensions et réhabilitations de déchèteries, et création de déchèterie professionnelle.

Lors de la dernière réunion territoriale, des échanges avaient eu lieu autour des capacités de stockage des déchets ultimes par bassin, et la crainte du transfert des déchets du Var ou des Alpes Maritimes sur le bassin alpin. Pour rappel, sur l'alpin, plusieurs Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux sont présentes :

- ISDND de Sorbiers, 9 000 t/an, fermeture au 27/01/2020. M. Alain D'HEILLY précise que la fermeture aura lieu en avril 2020

- ISDND de Pralong- Embrun, dédiée uniquement à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, 8 550 t/an, en fin de vie 10/01/2029.
- ISDND du Beynon à Ventavon exploitée par Véolia, 100 000 t/an, qui arrivera à échéance le 27/12/2022, qui doit faire l'objet d'un nouveau Dossier D'Autorisation d'Exploitation (DDAE) pour Beynon 2.
- ISDND de Valensole, 65 000 t/an, fermeture prévue 17/04/2023, nouveau DDAE en cours.

Mme Anne CLAUDIUS PETIT débute la présentation du diaporama en rappelant que si les chiffres régionaux sont préoccupants (taux de valorisation faible, recours au stockage encore important), cependant, avec un portage politique fort, il est possible d'agir pour inverser la tendance, comme l'ont montré les résultats des territoires engagés dans les dynamiques TZDZG ou de développement d'une économie circulaire.

Les objectifs du PRPGD sont déclinés à l'échelle de chaque espace SRADDET, suivant un principe d'autosuffisance des territoires, ce qui cependant n'exclut pas, compte tenu de la crise temporaire que connaissent certains bassins en matière de capacités de stockage, des réponses apportées au cas par cas, sur du court terme, discutées lors des comités de suivi mensuels organisés entre la Région et la DREAL.

Le PRPGD sera intégré au SRADDET dès que celui-ci sera approuvé par arrêté du Préfet de région. Néanmoins, la gouvernance du PRPGD perdurera avec des Commissions Consultatives de Suivi et Evaluation annuelles et la poursuite des réunions territoriales. Il est important que la Région, qui a ce rôle d'animateur du PRPGD, soit présente sur le terrain, rencontre les acteurs.

Mme Delphine VITALI évoque les différents outils mis en place par la Région et l'ADEME (cadre d'intervention classique, AAP Territoire Economie Circulaire, AAP LIFE, CRET ...) pour accompagner les projets des collectivités.

Mme Eliane BARREILLE complète en citant l'opportunité qu'offrent les fonds européens au travers du LEADER, des programmes comme Alcotra, mais aussi le développement possible de projets intégrés dans la CIMA et les Espaces Valléens (déchets liés au tourisme), ou dans les CPER.

M. Arthur DE CAZENOVE poursuit en présentant les chiffres 2017 des indicateurs de suivi sur l'espace alpin : sur 189 000 T de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (hors inertes et déchets dangereux), 64% partent en stockage, 25 % sont traités par valorisation matière, 10 % par valorisation organique. Les chiffres restent quasiment stables entre 2015 et 2017. Néanmoins ces moyennes masquent les bonnes performances de certains territoires.

Les besoins en équipements pour le bassin alpin concernent de nouvelles capacités de stockage dès 2021 pour palier à la fermeture progressive des Installations de stockage de Déchets Non Dangereux de Sorbiers, Ventavon, Valensole et à plus lointaine échéance, Embrun.

Le développement nécessaire de deux installations de tri des déchets des activités économiques (DAE), de 10 déchèteries accueillant spécifiquement des DAE, de sites de valorisation en local pour répondre au tri des 5 flux (papiers-cartons, métaux, plastiques, verre et bois).

Mme Delphine VITALI insiste sur la nécessité de distinguer les flux de Déchets d'Activités Economiques, en particulier sur les déchèteries.

Corolaire de la mise en place de la collecte des biodéchets, la création d'une dizaine de sites de traitement des biodéchets des ménages et des gros producteurs.

Pour les déchets faisant l'objet d'un traitement par valorisation énergétique, en dehors du bassin alpin, la création de sites de 2 à 5 sites de regroupement sera indispensable.

Concernant les déchets inertes, la création de 4 à 5 plateformes de valorisation et de 5 à 7 installations de stockage est indispensable.

M. Arthur DE CAZENOVE aborde ensuite le contexte très tendu lié aux manques de capacités de stockage des déchets ultimes de la région, en cause la fin d'autorisation d'exploiter annoncée ou prématurée de certains sites ou la fermeture technique temporaire d'unité de valorisation énergétique (UVE Nice). 150 000 tonnes de déchets régionaux doivent trouver des exutoires hors Région. De nouvelles capacités devraient être dégagées très prochainement (Les Pennes Mirabeau fin 2019 par exemple) ; 7 dossiers sont en cours d'instruction, certains pourront aboutir au mieux en 2021.

Les objectifs du Plan suivent la directive européenne et le paquet européen économie circulaire, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, en partant de la prévention (moins 10% sur les déchets ménagers et assimilés quel que soit le taux démographique soit moins 600 000 tonnes en 2025 à l'échelle régionale), en passant par la valorisation matière (de 40% à 65% en 2025) jusqu'au traitement ; avec une dégressivité des tonnages de déchets ultimes orientés vers les installations de stockage dès 2020 pour atteindre moins 50% en 2025.

Les objectifs sont très ambitieux, le retard de certains territoires devra être rattrapé, la dynamique de l'espace alpin y contribuera assurément. Cela impliquera nécessairement de faire évoluer les modes de gouvernance pour travailler étroitement avec le monde économique.

M. Benjamin TOCON indique que l'ISDND de Sorbiers accueille des déchets des Alpes Maritimes depuis que l'ISDND de Ventavon n'y est plus autorisée. En avril 2020 le site de Sorbiers sera fermé. Pour certaines collectivités du territoire, il faudra donc trouver un autre exutoire. Or il n'est pas certain que l'ISDND de Ventavon soit en capacité, ou veuille, récupérer ce gisement. Comment faire ? La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch ne possédant pas de quai de transfert, il serait coûteux de faire transporter ces déchets sur l'ISDND de Valensole.

M. Arthur DE CAZENOVE donne la vision régionale, Il est bien inscrit au niveau du PRPGD une autosuffisance par bassin de vie. Le site de Bagnols en Forêt sur l'Est Var va permettre ainsi

d'accueillir 80 000 Tonnes du bassin azuréen. De nouvelles capacités devraient ouvrir en 2021 pour le Var et les Alpes maritimes.

M. Pierre LEROY a le sentiment que les collectivités des Hautes-Alpes, hormis Serre-Ponçon qui est autonome avec l'ISDND de Pralong, sont piégées. Il n'avait pas été favorable à l'acceptation des déchets des Alpes-Maritimes sur le site de Ventavon, mais une forte pression de Véolia avait été exercée pour faire accepter ces déchets, assurant un coût de traitement à la tonne moindre si les investissements de l'opérateur étaient amortis avec plus de tonnage entrant. C'est ainsi que le site est passé d'une capacité de 75 000t/an à 100 000t/an. L'opérateur Véolia et les EPCI des Hautes-Alpes sont maintenant dans l'attente d'une décision administrative pour poursuivre l'exploitation sur le Beynon 2. Ce serait catastrophique d'un point de vue financier et environnemental (bilan carbone avec les camions sur les routes) s'il fallait exporter les déchets ultimes des Hautes-Alpes en dehors du territoire. La Communauté de Communes du Briançonnais a fait des efforts considérables, et est passée de 12 000 tonnes à 8 000 tonnes de déchets ultimes à traiter. Elle travaille avec les collectivités du Nord du Département sur la prévention des déchets. Un projet de Plateforme de compostage des boues et déchets verts, et des biodéchets a été acté sur le territoire de la Roche de Rame, et devrait voir le jour en 2023. La CCB vient de voter une baisse du taux de TEOM ; mais dans le même temps la TGAP va doubler, le prix de rachat matière tend vers zéro... c'est un sujet de forte inquiétude, et on attend que les services de l'Etat notamment répondent au dossier administratif d'autorisation d'exploiter du site du Beynon 2.

Monsieur Jean-Michel PAYOT indique également que sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, des efforts considérables ont été faits. Dans le cadre de l'extension des consignes de tri des changements de collecte sont opérés, avec des points d'apport volontaire incluant tous les flux, financés par la DETR et le contrat CRET, permettant ainsi d'optimiser la gestion des déchets. Sur le territoire alpin, la seule solution pour les déchets ultimes est le stockage, il n'y a pas de valorisation énergétique comme sur les autres bassins de vie. Une motion va être déposée par les EPCI et le Sydevom pour palier à l'augmentation de la TGAP et proposer une TIPP flottante. Il faudrait que l'état arrive à ajuster cette TGAP en fonction des efforts qui ont été fait. **Mme Béatrice HUBER** confirme qu'une motion a été votée au SYDEVOM pour demander une modulation de cette TGAP. Par ailleurs, elle souligne que la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri a demandé de lourds investissements aux collectivités et que malheureusement, avec la chute des coûts de rachats matière sur les fibreux notamment , le retour sur investissement devient problématique.

M. Vincent CHIROUZE et **M. Guillaume XAVIER** de la DREAL indiquent qu'effectivement la TGAP a fortement augmenté et augmentera encore : à 20 € en 2010, 40 € en 2018 et prochainement 65 €. **M. Jean-Michel PAYOT** réclame des mesures compensatoires, sinon c'est la TEOM qui augmentera d'autant et la crédibilité de la collectivité qui diminuera face aux usagers qui doivent trier davantage. **M. Bernard LETERRIER** indique que la TGAP devrait être payée en amont par ceux qui produisent les déchets, les emballages. Il partage ce qui s'est dit auparavant au sujet de l'ISDND de Ventavon. C'est du très court terme. Il faut vraiment faire attention à ce que l'on ne soit pas obligé d'exporter nos déchets et donc à payer des coûts de transports très importants.

M. Vincent CHIROUZE répond aux questions relatives aux ISDND :

1- La Demande d'Autorisation d'Exploiter du site de Valensole, déposée en 2017, a été suspendue à la demande de l'exploitant

2- La Demande d'Autorisation d'Exploiter du site du Beynon déposée en 2018 a été refusée. Une nouvelle demande a été faite en septembre 2019.

Les flux venant des Alpes Maritimes ont considérablement diminué. L'année 2020 sera tendue pour le système alpin, certes. Néanmoins, il ne s'agit pas pour l'Etat de faire vite au niveau des décisions administratives. La DREAL a des attentes vis-à-vis de l'exploitant notamment pour maîtriser les odeurs, prendre en compte les nuisances, les plaintes des riverains. Ce ne sera pas une nouvelle ISDND qui sera faite sous la pression des collectivités et de l'exploitant. S'il faut exporter les déchets en 2020, ce sera fait de manière transitoire.

M. Benjamin TOCON indique que 40% du tonnage enfouis sur le Beynon sont des DAE. D'un côté il est demandé aux collectivités de distinguer ces flux, mais l'exutoire reste le même ! M. Jean-Michel PAYOT confirme que, si tant est que la quantification des DAE soit mise en place comme cela est le cas sur la déchèterie de Barcelonnette, tout comme la redevance spéciale, au final, les DAE non recyclés se retrouvent dans le même exutoire.

Mme Delphine VITALI entend bien les enjeux qui ont été abordés, ce qui pose la question de la maîtrise d'ouvrage publique des sites de traitement et la gestion des DAE. L'obligation de tri des 5 flux doit être appliquée au niveau des entreprises et administrations ; la Redevance Spéciale doit être instaurée, une nouvelle gouvernance doit se mettre en place. La Région a déjà répondu à Federec, et la Fnade sur ces obligations.

M. Guillaume XAVIER de la DREAL entend augmenter les contrôles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'Etat va axer ses actions sur la lutte contre l'enfouissement des biodéchets et l'application du tri des cinq flux pour les entreprises. Mais la DREAL manque de moyens pour effectuer des contrôles réguliers de bennes de déchets ultimes au niveau des ISDND, pour contrôler les performances de tri des Centres de Tri. Le secrétaire général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence indique que le Sud-Est est aussi sujet aux contrôles des dépôts sauvages, et qu'il existe une réelle tension à ce sujet notamment lié aux déchets du BTP. M. Jean-Michel PAYOT indique que l'ONCFS met des amendes aux auteurs de dépôts sauvages quand ils sont identifiés.

Mme Anne CLAUDIUS PETIT évoque la loi économie circulaire contre le gaspillage en cours de débat au sénat. Il faudra être vigilant notamment sur le débat autour de la consigne bouteilles plastiques et canettes car, est-ce que ce qui semble pertinent sur une grande métropole, l'est tout autant sur une ville de taille moyenne ? M. Jean-Michel PAYOT répond que ça revient à privatiser ce qui rapporte ! Les performances de collectes sélectives sont encourageantes sur notre territoire, pourquoi changer ? Attention aux effets induits... les usagers risquent de ne trier que ce qui est consigné et ne feront pas d'effort pour trier le reste.

Mme Eliane BAREILLE précise qu'il n'y a pas les mêmes enjeux au niveau des métropoles et au niveau des territoires ruraux de montagne. Nos territoires connaissent 5 à 6 mois de fréquentation touristique qui permettent d'augmenter les performances de tri, mais qui nous

pénalisent au niveau des quantités d'OMR à enfouir. Qui plus est, les performances devraient être calculées non pas avec des ratios ramenés à l'habitant permanent mais en % d'évolution des tonnages. Il faut alerter les parlementaires pour leur exposer les enjeux et les impacts de la nouvelle consigne, très différents selon la typologie des territoires.

Mme Eliane BAREILLE propose que chaque participant s'exprime à tour de rôle.

M. Jean-Michel PAYOT indique que sur la CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon des financements de la DETR ont permis des travaux d'aménagement sur la déchèterie intercommunale pour améliorer la traçabilité des DAE, la redevance spéciale va être effective. Via le CRET 2, la CCVUSP a investi dans 60 PAV (192 colonnes de collectes) dans le cadre de l'extension des Consignes de Tri de tous les emballages plastiques, ce qui a aussi permis de relancer la communication sur le tri au travers de l'adhésion au SYDEVOM.

M. Pierre LEROY (CC Briançonnais) indique qu'il y a un besoin d'ingénierie sur les territoires, avec des aides aux postes d'ingénieurs pour monter des projets. Mme Eliane BAREILLE indique que le leader permet une aide au fonctionnement en ingénierie. Certes les dossiers sont longs à monter et à négocier, presque 13 mois. M. Pierre LEROY est favorable à la poursuite de l'animation territoriale notamment pour connaître ce qui se fait sur les autres territoires en réponses aux AAP.

M. Paul FABRE (COTELUB) indique qu'on se heurte souvent à ce besoin d'accompagnement technique. Il faut par exemple près de 8 ans pour monter un dossier de création de déchèterie entre les études, les dossiers réglementaires, les cahiers des charges, les travaux... Le secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence indique que les services de l'Etat apportent de l'aide à ces projets. Idem pour les Hautes-Alpes.

M. Bernard LETERRIER (SMITOMGA) montre son inquiétude face à l'urgence de faire aboutir le dossier de l'ISDND du Beynon 2. Il indique que grâce au TZDZG et ensuite à l'AAP TEC il a pu avoir des ressources humaines. Les ambassadeurs de la prévention et du compostage sont indispensables et font un important travail de sensibilisation sur le terrain. Il se dit être vigilant sur le débat de la consigne, il faut faire attention à ne pas être contre-productif avec cette mesure... les schémas de collecte biflux et triflux perturbent déjà les usagers, n'en rajoutons pas avec la consigne. Il est satisfait du travail qui est réalisé sur le Nord du Département des Hautes-Alpes avec l'ensemble des élus au sujet de la plateforme de compostage des boues et déchets verts, et qui pourra aussi accueillir des biodéchets. Par contre il se questionne sur le financement. L'ADEME, l'Agence de l'Eau et le Département vont subventionner cette unité, mais la Région n'a pas de dispositif à l'heure actuelle pour aider financièrement cet investissement. Mme Delphine VITALI indique que les discussions de co-construction du prochain CPER Etat /Région vont avoir lieu. 4 axes sur ce CPER : 1/ Transition Ecologique et Energétique, où l'on pourrait inscrire ce type d'infrastructure, 2/ Développement Durable et Solidaire, 3/ Enseignement supérieur et recherche, 4/ Culture et Tourisme.

Mme Pascale PROTHON complète en indiquant que les DAE prennent beaucoup de place dans les collectes du service public. Un contrôle sur les activités économiques doit être fait. Elle cite par exemple les déchets des bouchers qui ne devraient pas finir avec les OMR. Sur le

Guillestrois Queyras, seulement 3 contrats de collecte signés, les autres commerçants mettent tout aux Ordures Ménagères, et c'est la CCGQ qui se trouve à gérer ces déchets.

Mme Alice ANNIBAL indique que l'ADEME finance toujours des chargés de mission sur le volet « changement de comportement ». Elle précise également que les AAP TEC et ProValoTri sont axés sur les Déchets d'Activités Economiques. Enfin les démarches d'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) permettent d'aborder les déchets comme des ressources, et développent les mutualisations entre acteurs.

Mme Béatrice HUBER (SYDEVOM) regrette les délais très courts pour monter des projets dans le cadre des AAP. Elle revient sur les capacités de stockage du bassin alpin. 120 000 tonnes en 2020 et 100 000 tonnes en 2025 et demande comment sera faite la répartition des tonnages entre le Beynon et Valensole.

M. Vincent CHIROUZE indique qu'il s'agit de la capacité plafond à l'échelle d'un bassin, conforme aux objectifs nationaux pour 2025 ; pour l'instant, rien n'est tranché ; la répartition se fera naturellement selon le principe de proximité, Valensole est proche du Var et pourra donc accueillir selon les besoins des flux du bassin provençal ou azuréen ; pour le Beynon, possibilité d'accueillir des flux du 04.

M René AVINENS, de la CCJLVD, précise qu'il est prioritaire de travailler sur des plans d'actions visant à réduire à la source la production de déchets.

Mme Delphine VITALI et M. Guillaume Xavier indiquent que la situation du stockage est tendue depuis plusieurs années sur la Région mais également en Occitanie, Aura.

Mme Béatrice HUBER indique qu'il faut agir sur les biodéchets qui représentent 1/3 de la poubelle. Le compostage de proximité fait bien baisser les tonnages. Les modecom confirment cela, mais cela demande énormément d'animation. La TGAP augmente, les coûts de Véolia au centre de tri augmentent 220 à 278 €/tonne triée, diminution des recettes car prix de reprise dégringole... difficile de dégager de la capacité financière pour investir.

M. Jean-Michel PAYOT indique que c'est une question d'échelle, s'interroge sur la rentabilité d'une filière de gestion des biodéchets à grande échelle sur des territoires à faible gisement, avec des couts d'investissement importants, comparés avec ceux du stockage ou des sites de compostage de proximité.

Mme Béatrice HUBER indique que la Région se doit aussi d'être exemplaire, et évoque les biodéchets de la cité scolaire de Barcelonnette, gros producteur de biodéchets, qui aujourd'hui ne sont ni triés ni valorisés. Mme Anne CLAUDIUS PETIT indique que la Région travaille sur ce volet de lutte contre le gaspillage alimentaire, et que le travail avec les lycées est en cours. C'est long, la Région est bien consciente du travail qui reste à fournir.

M. Pierre LEROY réitère son inquiétude sur Ventavon. Les efforts réalisés pour baisse les OMR ont permis un gain sur les transports de déchets ultimes, donc une baisse de la production de CO2, mais attention si ces déchets ultimes doivent aller plus loin que le site du Beynon, attention en période des vacances d'hiver où la production est multipliée et les routes sont déjà largement empruntées par les vacanciers. M. Jean-Michel PAYOT complète en indiquant

aussi les tentatives de collecte du polystyrène en déchèterie, mais on transporte de l'air ! Notre territoire n'est pas comparable aux Bouches du Rhône ! les distances sont longues jusqu'au centre de valorisation, ce qui est rédhibitoire financièrement et écologiquement !

Mme Delphine VITALI précise qu'il y a des réflexions en cours sur les CSR, pour compléter les capacités des UVE.

Mme Eliane BAREILLE remercie les participants à cette réunion, remercie les services de la Région, de l'Etat (préfecture, ADEME) pour ce travail en partenariat et invite les élus à la prochaine CCESP (Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du Plan). Mme Anne CLAUDIUS PETIT indique que la Région organise les 16 et 17 décembre prochain les journées sur la Transition Ecologique et l'Economie Circulaire.

Pièce jointe : Diaporama présenté

A RETENIR

- Constat encourageant avec des projets structurants innovants en cours sur les territoires (PLPDMA, biodéchets, redevance spéciale) bien que le besoin de moyens humains en ingénierie soit prégnant pour la majorité des collectivités du système alpin
- Grosse inquiétude pour les collectivités impactées par la fermeture annoncée de l'ISDND de Sorbiers (CC Sisteronais Buech) à laquelle risque de s'ajouter celle du Beynon (VEOLIA) en 2020, avec comme corolaire une hausse des coûts de gestion